

Vaccins contre la grippe pandémique

PUBLIÉ LE 24/12/2021 - MIS À JOUR LE 29/06/2026

Une pandémie grippale résulte de l'émergence d'un nouveau virus grippal généralement suite à une modification génétique majeure. Elle entraine un nombre important de grippes « compliquées » et touche un très grand nombre de personnes. Elle peut survenir hors de la saison habituelle de la grippe.

Les vaccins contre les grippes pandémiques peuvent uniquement être développés une fois qu'une pandémie a démarré et que la souche en cause a été identifiée. La grippe pandémique est généralement causée par des virus grippaux zoonotiques (virus d'origine animale) qui mutent et deviennent transmissibles de manière interhumaine. Une procédure d'autorisation de mise sur le marché accélérée est alors mise en place.

L'EMA a mis en place une procédure permettant aux laboratoires pharmaceutiques de développer des vaccins « prépandémiques » H5N1 basés sur des virus qui ont été identifiés chez certains individus et peuvent potentiellement être à l'origine d'une pandémie. Les dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché sont alors préétudiés et si la souche responsable de l'épidémie coïncide, alors le vaccin peut être disponible plus rapidement.

4 vaccins grippaux prépandémiques (H5N1) sont actuellement autorisés dans l'Union européenne :

- Foclivia, suspension injectable en seringue préremplie ;
- Adjupanrix, suspension et émulsion pour émulsion injectable ;
- Pandemic Influenza vaccine H5N1 AstraZeneca, suspension pour pulvérisation nasale ;
- Incellipan, suspension injectable en seringue préremplie.

Narcolepsie et vaccins contre la grippe pandémique

Des cas de narcolepsie ont été rapportés suite à la campagne de vaccination contre la grippe H1N1 de 2009-2010, avec le vaccin Pandemrix, le plus largement utilisé durant cette campagne.

Dans le cadre d'une évaluation européenne, le résumé des caractéristiques du produit (RCP) a été modifié en 2011 afin de mentionner que certaines études ont montré une augmentation du risque de narcolepsie. À ce jour, les informations du produit précisent que la relation entre Pandemrix et la survenue d'une narcolepsie reste en cours d'évaluation.

Depuis 2015, le vaccin Pandemrix n'a plus d'autorisation de mise sur le marché en Europe.

Par ailleurs, le faible nombre de personnes vaccinées avec les autres vaccins contre la grippe pandémique au cours de cette campagne de vaccination, n'a pas permis de conclure sur un éventuel sur-risque de narcolepsie associé à ces vaccins.